



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du 08 Février 2013

Les Invités Présents :

<i>M. ARRIGO</i>	<i>CIQ Vallon de Toulouse</i>
<i>M. BERBERIAN</i>	<i>Mairie du Vème secteur</i>
<i>Mme BORGNI</i>	<i>Mairie Vème secteur</i>
<i>M. BOUZE</i>	<i>CIQ Mazargues</i>
<i>Mme COSTE</i>	<i>Police Nationale Commandant</i>
<i>Mme FOURNERON</i>	<i>Mairie Vème secteur Déléguée à la propreté</i>
<i>Mme GHOZAEL</i>	<i>Beau Site Directrice</i>
<i>M. GALLAND</i>	<i>Carrière Perrasso Directeur</i>
<i>M. GUELLE</i>	<i>Confédération des CIQ</i>
<i>M. OLMETA</i>	<i>Conseil Général Vice-Président</i>
<i>M. ROYER-PERREAUT</i>	<i>Mairie Vème Secteur Conseiller Communautaire</i>
<i>Mme SALOUM</i>	<i>Mairie Vème Secteur Conseillère Générale</i>
<i>M. TEISSIER</i>	<i>Mairie Vème Secteur Député Maire</i>
<i>M. TOMMASINI</i>	<i>Mairie Vème Secteur Délégué aux transports</i>

Les absents excusés :

M. Max BUSSO, M. Jean-Marc CHAPUS, Mme Claudie DURANDET, M. Yves MAZET

Public présent : plus de 70 personnes et 16 pouvoirs.

Nathalie SIMON, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle informe l'Assemblée que le Député Maire Guy Teissier et les invités nous rejoindront vers 18h30 et répondront à nos questions. Mme SIMON explique que cette année met fin au mandat des 15 représentants du CIQ et qu'il faut donc procéder à l'élection des nouveaux membres pour les 3 années à venir. La totalité de la liste est élue à l'unanimité. Le prochain CA élira le bureau.

Voici les noms des 15 nouveaux Administrateurs : M.ALBARRAZIN Pierre, M. BALDOUS Claude, Mme BONNET Mireille, Mme BOURLES Emilie, M. BUSSO Max, M. CHAMPETIER Robert, M. CHAPUS Jean-Marc, Mme DECQUERD Marie-Antoinette, Mme DURANDET Claudie, M. FURSTOSS Roland, M. MARTINI Gilbert, M. MAZET Yves, Mme ROLLO-FILLASTRE Valérie, M. ROMETTE Jean-Louis, Mme SIMON Nathalie.

La Présidente aborde le **Rapport moral** :

RAPPORT MORAL

Au cours de l'année 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. L'ensemble des comptes rendus est sur le site. Mmes SIMON et BONNET ont représenté le CIQ de La Panouse aux 8 conseils d'Administration de la Fédération des CIQ du 9^{ème} arrondissement dont M. CHAPUS est le Président, ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la Confédération Générale des CIQ.

En mars 2011, ont été lancées, sous la houlette de Caroline Pozmentier, adjointe au maire de Marseille, en charge de la sécurité et avec le soutien de la fédération du 10^{ème}, des réunions mensuelles sur la sécurité. Marie Antoinette Dequerd représente le CIQ à toutes ces réunions organisées par la Fédération du 9^{ème} sur la sécurité avec les polices municipale et nationale. (cf. rapport sécurité)

Rapport sécurité

Durant l'année 2012, 8 réunions sécurité ont eu lieu. Les résultats sont encourageants, la communication est essentielle; des arrestations ont même eu lieu. Du personnel en renfort a été mis en place. La sécurité est accrue à partir du mois de mars. Prochainement, un référent proche de la population, (probablement un ancien policier), sera mis en place afin d'améliorer la transmission d'informations. A ce jour aucune date n'est fixée pour cette mise en place. Nous vous tiendrons informés de la suite. Actuellement, les informations sont transmises au fur et à mesure. Nous restons à l'écoute de toutes les doléances et nous vous rappelons qu'il est important que les habitants de La Panouse pensent à rapporter les informations concernant les problèmes de sécurité (comportement suspect, cambriolage, épave...), car cela facilite le travail de la Police, qui ainsi gagne en efficacité. Le travail réalisé par la Police est constructif et nous pouvons l'en remercier.

Ensuite, concernant le PLU, Mme SIMON nous fait lecture d'un extrait de ce qui a été déposé dans le cadre de l'enquête publique. (cf. rapport PLU).

Rapport PLU

Le CIQ de la Panouse est dans l'ensemble satisfait du zonage du nouveau PLU puisqu'il reprend le principe d'une densité urbaine dégressive en frange du PNC avec des zones dites de respiration UR et de zones de maîtrise forte de la densité UM.

Pour autant le quartier s'est énormément construit ces dernières années et nous voulons donc rester vigilants. D'autant que les dispositions relatives à la lutte contre l'incendie –ainsi que préconisées dans le PLU- ne peuvent pas être mises en place à La Panouse. Je cite « sauf avis contraire des services d'incendie et de secours, les voies desservant plusieurs logements, créées à l'occasion d'un projet, doivent présenter les caractéristiques suffisantes pour permettre l'accès des engins d'incendie et de

secours et, pour celles se terminant en impasse, être aménagées à leur terminaison par une aire de retournement dans laquelle on doit pouvoir inscrire, a minima et entre chaque extrémité, un cercle de 9 m de rayon. » Je rappelle que notre quartier est composé d'une avenue assez large jusqu'au rond-point, puis d'une multitude de voies très étroites, souvent d'une largeur inférieure à 3 mètres, se terminant en impasse. Il est évident que ces caractéristiques sont impossibles à mettre en œuvre à La Panouse, ce qui impose la réhabilitation urgente de la DFCI Montsec/Chrysalide et l'étude de la création de 300 m supplémentaires reliant cette piste à Pérasso pour désenclaver le quartier.

La propriété Séréna, et la vente de la moitié de la parcelle inquiète les habitants. Il est prévu 140 logements ce qui est tout à fait inacceptable. Notre Député Maire, M. Guy Teissier avait lui-même convenu que 70 logements étaient le maximum acceptable sur le secteur. La parcelle Séréna doit rester en secteur UR1 et respecter l'allée de platanes classée et donc non constructible...La réglementation contraignant chaque arbre déplacé à être replanté nous semble dérisoire lorsque nous voyons les abus de constructions (maison construite sans permis, construction sur le domaine public, ou agrandissement douteux ...) totalement impunis. Nous demandons le classement de la zone entre le couloir EDF et Cantogal en zone UM pour être plus logique dans la dégressivité UR1 côté pair de l'avenue de la Panouse et la zone des Calanques en NL.

Nous avons déjà dans notre quartier Beau Site et la Chrysalide qui génèrent un trafic journalier (taxi, ambulance, personnel...) très dense, avec une problématique d'élargissements de rues, notamment le long de l'avenue de la Panouse entre l'avenue Moutin jusqu'au fond du vallon non résolue, et qu'il faut donc inscrire absolument dans le PLU. Nous demandons donc un emplacement réservé sur l'ensemble de l'avenue, y compris à l'angle de l'avenue Charles Perrot (également côté chemin de l'Eperon) pour permettre le croisement des véhicules et ainsi désengorger le Vallon. Nous rappelons également l'emplacement réservé entre le 1 et le 3 du chemin de l'éperon aux fins d'un élargissement nécessaire avec l'agrandissement de Beau Site et les difficultés de croisement à cet endroit, ainsi que la possibilité d'une aire de retournement sur la Place Esquiros.

La question de la desserte des quartiers Sud reste posée, le Boulevard Urbain Sud est une priorité ainsi qu'un maillage de transports collectifs efficaces aussi dans les quartiers transversaux. Il est dommage de ne pas avoir un bus qui puisse rejoindre les quartiers Cabot/St. Tronc de façon plus directe, sans passer par Dromel ce qui asphyxie d'autant la circulation.

Le fond du vallon est en cœur de parc, le reste de la Panouse est en zone d'adhésion du parc. Nous restons vigilants, mais sommes confiants. Le PLU a été arrêté le 29 juin 2012, l'enquête publique a eu lieu du 29 octobre au 17 décembre 2012 et nous vous avons incité largement à vous exprimer, puisque de là dépendront les 15 prochaines années du développement de Marseille. L'approbation devrait avoir lieu courant 2^{ème} trimestre 2013.

Rapport Permis

M. ROYER PERREAUT et M. MARTIN ont effectué, avec le CIQ, plusieurs visites de quartier et ont relevé un certain nombre d'infractions concernant les permis de construire ne respectant pas les règles d'urbanisme. Le Député Maire, M. Guy TEISSIER a écrit, ainsi que le CIQ, à Mme SERVANT, Adjointe au Maire de Marseille chargée des permis de construire pour signaler ces irrégularités : des contrôles ont et vont être effectués très rapidement et les sanctions seront très sévères à l'encontre des

contrevenants. Le CIQ a d'ailleurs fait appel à une avocate spécialisée dans le droit à l'urbanisme, Maître POITOU, ainsi qu'à un huissier. Par ailleurs, suite à l'annonce par MPM que le Boulevard Urbain Sud était reporté, les CIQ du 9^{ème} ont décidé de s'opposer à de nouvelles constructions pour ne pas paralyser davantage l'arrondissement.

Le CIQ est membre du GIP des Calanques et M. CHAPUS suit tout particulièrement ce dossier et a droit de vote lors de l'AG.

Rapport GIP calanques/ M. CHAPUS. (En son absence très exceptionnelle, Mme Simon fait lecture du rapport de M. Jean-Marc Chapus.)

« L'année 2012 est une année historique pour le Parc National des Calanques puisque après 12 ans de gestation, le PNC a été officiellement créé.

Reprenons le déroulé de cette année 2012.

La Commission Parc National du GIP a examiné le 4 janvier le rapport de la Commission d'enquête publique et notamment les réserves.

Rappelons que l'enquête publique qui s'est déroulée fin 2012 a été un très grand succès puisque 4 500 avis ont été émis dont certains au titre d'associations.

Très peu des réserves émises par la Commission d'enquête ont été retenues.

1°) la demande d'inclure en cœur de parc l'archipel du Frioul, espace naturel et sa bande littorale, classée Natura 2000, a été refusée à la demande du maire de Marseille, seule une petite partie terrestre a été placée en cœur.

2°) la demande d'inclure en cœur la totalité de la Calanque de Port Miou a été refusée à la demande de Mme le Maire de Cassis qui a émis la menace, si ce n'était pas le cas, de se désolidariser du projet de Parc. Il peut sembler pour le moins paradoxal que cette même personne présente par la suite sa candidature à la Présidence du Parc....et soit élue !!

3°) la demande d'inclure en cœur de parc le village des Goudes, classé en « site inscrit » a été refusée.)

4°) la demande d'inclure dans la «zone de non prélèvement », c'est-à-dire de non pêche, le plateau des chèvres, et les calanques d'En Vau et de Port Pin a été reporté à plus tard.

5°) l'interdiction de chalutage en cœur de parc en-deçà de 100 mètres a été refusée.

6°) l'interdiction totale de la chasse terrestre a été refusée.

Seules quelques recommandations, et non plus des réserves, sans grandes implications, ont été retenues.

A la fin de cette réunion, je me suis exprimé en disant qu'on avait assisté à un déni de démocratie et qu'il était totalement inutile de procéder à des enquêtes publiques si c'était pour ne pas tenir compte

des demandes des citoyens qui s'étaient déplacés en masse ni des réserves émises par la commission d'enquête.

A la suite de cette réunion, l'Assemblée Générale du GIP a adopté le 20 janvier 2012, la version 4 de la charte. Cette V4 a été soumise pour avis final au CNPN (Comité National des Parcs Nationaux), au CIPN (Comité Interministériel), puis examinée par le Ministère de l'Ecologie et le Conseil d'Etat.

Après tout ce parcours du combattant, le décret du 18 avril 2012 a créé le Parc National des Calanques, en pleine campagne présidentielle.

Ainsi, après 12 ans de combats, et de coups bas, et malgré l'opposition de quelques-uns qui ne défendaient que leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, nous avons pu faire triompher la protection de ce patrimoine emblématique tout en préservant des modes de vie traditionnels.

Et puis, pendant 8 mois il ne s'est plus rien passé. On pouvait se demander si le PNC n'était pas mort-né.

Il a fallu de nouveau se mobiliser, manifester notre incompréhension, faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'enfin un arrêté du 4 décembre 2012 du Ministère de l'Ecologie nomme les membres du Conseil d'Administration, organisme indispensable pour que vive le PNC.

Il faut savoir que ces nominations ont donné lieu à des luttes politiques « politiciennes » intense où l'intérêt de la protection des calanques a été complètement oublié.

L'étape suivante a été l'élection du Président du Parc, élection qui a été aussi l'objet de lutte politicienne, en janvier 2012. C'est Mme MILLON maire de la ville de Cassis qui a été élue.

Il faut maintenant nommer un Directeur : une commission du parc va choisir trois candidats parmi la vingtaine déclarée et les proposer au Ministère de l'Ecologie, qui choisira parmi eux.

Le Parc National des Calanques reste fragile, car au sein même du CA, existent des opposants et d'autre part avec un maigre budget d'environ 2 millions d'euros, les possibilités d'agir sont restreintes. Les autres parcs nationaux plus anciens ont des budgets entre 5 et 7 millions.

Pour paraphraser un homme politique, je dirai qu'on a gagné une bataille mais qu'on n'a pas gagné la guerre !! »

Rapport Incendie

En ce qui concerne le risque incendie, notre conseiller général, M. Didier GARNIER, qui nous a malheureusement quittés brutalement en mai dernier, nous avait conseillé de créer une association de propriétaires, indépendante du CIQ, pour pouvoir demander des subventions en nature ou en numéraire, et obtenir ainsi le soutien des différentes institutions. L'AG constitutive de cette association APVP a eu lieu le 13/03/2012. Nous avons travaillé sur les différents dossiers de demande de subvention.

Nous continuons notre lobbying concernant en priorité la réhabilitation de la piste DFCI existante Montsec/Chrysalide et demandons la création de 300 mètres de route supplémentaire pour rejoindre Pérasso, ce qui permettrait de désenclaver complètement la Panouse et de créer une voie d'accès

pompiers. L'avantage est que cette route ne traverse que des terrains privés (Pérasso, Chrysalide, Paradou), ce qui garantit un accès hermétique et sécurisé. La difficulté dans ce dossier est bien entendu le nombre d'interlocuteurs. Le 27 juin dernier, nous avons été reçus, JM CHAPUS et moi-même, ainsi que M. LEAUTHIER de la Chrysalide, Mme GAINIER du Paradou et M. GALLAND de Pérasso, par le GIP des Calanques, avec le CG13, différents services de la ville de Marseille pour faire un point sur ce sujet « brûlant ».

Le contexte réglementaire et institutionnel relatif à la préservation des patrimoines naturels est complexe avec les sites classés massif des calanques, les sites Natura 2000, le plan massif des calanques, la réglementation en cœur de parc national, le plan de prévention des risques incendie de forêt (qui ne sera pas terminé avant 2 ans), les politiques publiques changeant selon que l'on se trouve en risque induit ou subi, bref, la défendabilité du Vallon est un vrai casse-tête. Pour autant, des actions concrètes ont été menées : création de la piste de la Campagne Berger, pose de citernes, obligations légales de débroussaillage, élargissement de la voirie en fond de vallon, pose de 6 nouvelles bouches à incendie. Nous le savons tous, c'est une première étape, loin d'être suffisante. Les échanges ont porté sur la réhabilitation de la piste Montsec/ Chrysalide, la mise à jour du plan massif, la maîtrise forte de l'urbanisation dans l'attente de la finalisation du PPRIF car la croissance urbaine dans ce secteur induit des problématiques d'accessibilité, de stationnement, d'hydrant et de réalisations techniques pour la construction limitant la combustibilité, le respect des obligations de débroussaillage, l'élargissement de la voie publique.

Nous avons d'ailleurs reçu un courrier de M. Guy TEISSIER, en tant que président du GIP des calanques, nous assurant d'engager des démarches auprès des administrations compétentes afin que le portage du plan massif calanques soit efficient et nous a réaffirmé son soutien plein et entier pour le projet de restauration de la piste DFCI dite de la Chrysalide/ Montsec. Les propriétaires privés ont manifesté leur accord et cette action qui recueille un avis favorable de principe de la totalité des acteurs doit voir le jour au plus tôt. Je souhaite également que la Ville de Marseille lance au plus vite l'étude de faisabilité relative à la réalisation d'un tronçon supplémentaire permettant de rallier cette piste à la carrière Pérasso.

Rapport Sécurité/ Propreté/Délinquance

Concernant la sécurité, nous avons bénéficié en novembre dernier, grâce au soutien de M.ROYER PERREAUT et ainsi qu'annoncé lors de la précédente AG, de la pose d'une paire supplémentaire de coussins berlinois au 70 de l'avenue de La Panouse, ce qui permet de sécuriser le passage piétons devant l'arrêt de bus.

Mireille BONNET et Gilbert MARTINI ont représenté le CIQ à une réunion organisée par l'adjointe au Maire en charge de la propreté, Mme Mireille FOURNERON concernant le changement dans la collecte des déchets ménagers à partir du 04 décembre 2012 puisqu'elle s'effectue maintenant en nocturne. Vos premières réactions ont été très partagées. Suite aux nombreux dysfonctionnements et aux courriers envoyés à M. CASELLI avec copie à Mme FOURNERON, MPM a souhaité revenir pour l'instant à la situation antérieure afin de garantir une collecte des déchets satisfaisante. Des réunions vont avoir lieu dans quelques jours. Nous vous tiendrons informés de la suite donnée. J'en profite pour vous rappeler qu'il existe aussi des décharges pour réceptionner encombrants et autres

déchets. Vous pouvez appeler allo mairie, et même demander à vous faire appeler, c'est gratuit. Le N° est le 0810 813 813.

M. Roland FURSTOSS est toujours vigilant à la bonne programmation et réalisation des travaux de voirie. (cf. rapport travaux de voirie).

Rapport Travaux de voirie

Entretien des chaussées

I/ Historique de la question.

Suite à l'Assemblée Générale de notre CIQ tenue début 2010, il nous a été demandé, par les services de Mr Teissier, de fournir une « *Liste hiérarchisée des divers travaux de réfection et d'entretien des chaussées* » concernant notre quartier. Suite à cette demande, une telle liste a été élaborée -après un examen global de l'état des diverses voies de la Panouse- et communiquée en temps utile par notre CIQ aux services compétents de la mairie du 9/10.

C'est ainsi que :

- en 2010, l'avenue Moutin a été refaite dans son ensemble.
- En 2011, le délaissé du début du Chemin des Chalets a été lui aussi réhabilité.

Malheureusement, la réfection totale de la partie basse du Chemin des Chalets, elle aussi demandée pour 2011, n'a pas pu être réalisée, faute de financement. Au cours de l'AG tenue début 2012, ces travaux nous ont donc été promis par Mr Teissier pour l'année en cours, par financement sur sa réserve parlementaire.

Alors que cette réfection était (du moins nous l'espérions !) effectivement en cours de programmation par les services compétents, nous avons appris, par hasard, que les services d'ERDF envisageaient de réaliser l'enfouissement des lignes électriques sur cette même portion du Chemin des Chalets. Par courrier, nous nous sommes donc empressés de demander à la mairie du 9/10 :

- d'une part confirmation de cette information auprès des services d'ERDF et,
- d'autre part, l'extension de cette opération d'enfouissement sur la partie basse du Chemin des Chalets avant sa réfection totale, susmentionnée.
- A l'heure actuelle, nous n'avons obtenu aucune réponse à ces deux questions.

Au cours de cette dernière Assemblée Générale 2013, nous avons donc ré-insisté sur l'urgence de ces divers travaux de voirie, compte-tenu de l'état de plus en plus dégradé des chaussées en question, dont les multiples « nids de poule » sont en train de se transformer, à un rythme fort rapide, en véritables... « Nids d'éléphants » !!!

III/ En réponse à ces questions.....

Mr Teissier (et Mr Royer Perrault, chargé du dossier) nous ont certifié :

1/ que cette opération de réfection totale de l'enrobé de la partie basse du Chemin des Chalets, qui n'avait pas pu être réalisée en 2011, ni en 2012... le serait... en 2013 ! Une concertation avec les opérations d'enfouissement des lignes électriques serait évidemment entreprise, au cas où ces opérations seraient confirmées par ERDF.

2/ que les travaux de réhabilitation d'une partie de l'Avenue de la GrandGorge, de l'Impasse des Alliés, et de la place Esqueros, programmés depuis l'origine pour l'année 2013, restaient d'actualité et seraient eux aussi réalisés au cours de cette année.

Gageons que notre Mairie de secteur aura à cœur, comme à son habitude, de donner une suite favorable à ces promesses.

Demande du Collège Sylvain Menu/46S

Nous avons été interpellés par l'association des parents d'élèves du Collège Sylvain Menu, car celui-ci a décalé de 5 mn ses horaires de sortie, ce qui pose des problèmes à nos enfants pour attraper le 46S, qui est le seul à desservir aussi La Rouvière. Nous en avons informé nos élus et demandé à ce que les horaires du bus soient décalés de quelques minutes. Nous avons effectué un sondage express via le site afin de vérifier le nombre d'enfants impacté par ce changement : 22 sur La Panouse et plus d'une trentaine sur la Rouvière. Nous savons que nos demandes ont été transmises à la RTM. Nous avons sollicité nos élus Maxime TOMMASINI, adjoint en charge des transports et Sandra SALOUM conseillère générale pour faire accélérer la prise en compte de notre demande par la RTM.

Rapport Organisation, Communication et Animation du CIQ.

Valérie ROLLO-FILLASTRE, qui a succédé à JM. FERRY dans le suivi des réunions d'informations organisées par Pérasso, a représenté notre CIQ. Elle a aussi accepté d'assurer l'intérim suite à la demande de Roland BOUCABELLE d'être déchargé du secrétariat.

Nous avons représenté en délégation, avec Mireille BONNET, Gilbert MARTINI, Jean-Marc CHAPUS et moi-même, le CIQ lors du débat annuel organisé par la Confédération à la Foire de Marseille sur la délinquance avec le nouveau Préfet de police M. BONNETAIN et le procureur de la République M. DALLEST. Débat dans lequel nous avons réussi à prendre tous les deux la parole notamment sur les centres de délinquance et l'éloignement des délinquants majeurs de leur domicile (cf CR précédent).

Nous avons publié et diffusé deux numéros de notre journal « l'Echo de la Panouse ». Nous réfléchissons à un autre format, plus souple, plus court et relooké afin de vous informer de façon plus régulière. Notre site internet « la panouse.com » est reparti de plus belle grâce au travail remarquable

de Roland BOUCABELLE, et surtout de notre petite fée, Sophie IMBERT à qui nous devons la refonte totale du site. Je souhaite remercier l'ensemble des habitants qui contribuent par leur plume à faire vivre le journal, les lettres et vous lance un appel pour vous rappeler que vous pouvez nous adresser des photos, des textes, des dessins, bref vos créations pour que nous puissions les partager.

En 2012, nous avons organisé 4 manifestations festives : La voisinade, 2 weekends Peintures de l'atelier Janine MOREAU qui n'ont attiré que très-trop peu- d'habitants du quartier alors que la qualité des œuvres exposée était, elle au rendez-vous, et notre traditionnelle veillée de Noël sur Casse-Noisette. Je souhaite que vous remerciiez tous, au nom de nos enfants, Mireille BONNET qui choisit toujours avec beaucoup de goût les spectacles proposés et qui s'en occupe avec sa bonne humeur légendaire.

Enfin, toujours dans l'idée d'animer le quartier, nous avons continué nos conventions avec trois associations : l'école de musique avec AMADEUS, le perfectionnement corporel avec AMELIE et le café PHILO. Je tiens à vous rappeler que nous avons demandé, depuis l'exercice 2012, une participation financière forfaitaire aux frais du local (électricité, ménage, eau...) aux associations qui interviennent, étant données que les cotisations de tous ne doivent pas être utilisées pour le loisir de quelques-uns. Nous avons aussi revu l'assurance du local qui n'était plus en adéquation avec l'activité du local.

Le rapport moral est passé au vote : les habitants valident à l'unanimité le présent rapport. Mme Simon remercie les habitants de leur confiance et passe la parole à Mireille BONNET, trésorière pour la présentation du rapport financier.

Rapport financier

Recettes

Cotisations 2280 €

Dons 775 €

Intérêts livret « banque » 158,38 €

Dépenses

Fêtes 714,89 €

EDF 815,78 €

Papeterie 4,99 €

Fournitures de bureau 53,24 €

Entretien chauffage 151,89 €

Frais postaux 31,72 €

Cotisation Fédération 9° 31,00 €

Internet 61,58 €

Eau 5,68 €

Divers 20,50 €

Indemnité du local 23,42 €

Heures de ménage 216,00 €

Urssaf ménage 133,00 €

Huissier/avocat 947,00 €

		Résultat 2012	2,69 €
TOTAL	3213,38 €	TOTAL	3213,38 €
RECAPITULATIF DES AVOIRS AU 31/12/2012			
Résultat antérieur	6549,28 €	Banque	607,34 €
Résultat	2,69 €	Compte livret	5857,60 €
Chèque non encaissé	32,00 €	Espèces	119,03 €
TOTAL au 31/12/2009	6583,97 €	Solde au 31/12/2012	6583,97 €

Commentaires : cette année le CIQ affiche un résultat positif de 2,69 €.

Recettes : Les cotisations sont supérieures à l'an passé (+72 adhérents). Les « dons » correspondent à une participation aux frais pour l'utilisation de la salle pour diverses activités (musique, perfectionnement corporel, exposition peinture, danse de salon) pour 150€ pour Amadeus, 150€ pour le perfectionnement corporel, 225€ les expositions de peinture, 100€ pour l'USCRM, et 150€ lotissement Cantogal.

Dépenses : la facture EDF a explosé de plus de 200 € (fréquentation accrue du local), les heures de ménage ont triplé par rapport à l'année dernière ainsi que les frais d'Urssaf. Autres dépenses supplémentaires nous trouvons les notes d'huissier et d'avocat pour 717 € pour essayer de faire respecter les permis de construire dans notre quartier. Toutes les autres dépenses sont en diminution. Le CIQ fonctionne avec des bénévoles qui donnent de leur temps et en plus ne se font pas rembourser les frais de transport, téléphone, photocopies...

Aucune question n'étant posée, la Présidente met au vote le rapport financier qui recueille l'unanimité.

Mme Simon passe ensuite la parole à notre Député-Maire.

Intervention de M. Guy TEISSIER, Député, Maire du V° Secteur :

Je tiens à remercier au nom de tous et toutes, votre présidente, Mme Nathalie SIMON pour son enthousiasme, son efficacité et son investissement à défendre en toutes circonstances le quartier de La Panouse.

Je me permets de revenir sur la nomination à la présidence du Parc National des calanques. Il s'est produit quelque chose d'inacceptable, et qui concerne en plus quelqu'un que vous connaissez bien, M.CHAPUS, qui a été président du CIQ dans le passé, actuellement Président de la Fédération des CIQ du 9^{ème}. Le Parc National des Calanques étant en grande partie, pour faire simple, située au ¾ dans l'arrondissement du 9^{ème}, j'ai trouvé que c'était une véritable félonie que de choisir un Président de CIQ du 10^{ème} qui n'est que très peu concerné en comparaison de personnes investies pour faire partie des membres du CA dans le 9^{ème}.

Nous ne pouvons que regretter cette manœuvre politique où des règles ont été enfreintes. En effet, la loi dit que la limite d'âge concernant cette nomination est de 65 ans. Hors, Mme MILLON ayant atteint cette limite d'âge, elle ne devait en aucun cas devenir Présidente du Parc National des Calanques. De plus, le Préfet ayant fait « garder » l'entrée ce jour-là, je tiens à vous informer que j'ai simplement été interdit d'entrer ; il a dû craindre que je soulèverai l'inéligibilité de Mme MILON. Je trouve cela inadmissible et fort regrettable car M. CHAPUS aurait pu se présenter au conseil d'administration du Parc National des Calanques et nous ne pouvons que le regretter.

Par ailleurs, je tiens ce soir à vous confirmer mon soutien plein et entier concernant la réalisation rapide de la piste DFCI/Montsec/Chrysalide ainsi que mon appui concernant les permis de construire abusifs dans la Panouse, contre lesquels vous vous battez. La Mairie et moi-même restons à vos côtés sur ces deux fronts importants qui concernent la préservation et la sécurité de votre quartier et plus précisément de la Panouse.

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2012

Une troisième paire de coussins lyonnais a été posée entre les numéros 70 et 100 de l'Avenue de la Panouse.

TRAVAUX DE VOIRIE A REALISER EN 2013

Les réfections de l'avenue de la Grand Gorge autour du N° 22 et de sa partie haute en impasse, ainsi que celle de la place Esquiros doivent être réalisées cette année. 70 000 euros seront investis.

La réfection du chemin des Chalets sera réalisée après l'enfouissement des lignes aériennes des compagnies concessionnaires.

LE BOULEVARD URBAIN SUD

En Novembre 2012, lors de la réunion de programmation des travaux de voirie avec le Président Caselli, j'ai évoqué une fois de plus le dossier du Boulevard Urbain Sud et le caractère d'urgence de sa réalisation. Aujourd'hui, MPM pourrait lancer la concertation publique sur la totalité des 8,5 km de l'ouvrage puis l'enquête publique. Cependant, après ces phases administratives, rien ne prouve que MPM pourrait, ou souhaiterait alors passer à la phase travaux et ceci faute de financement.

Je vous rappelle que le projet est estimé pour l'instant à 250 M. d'euros.

Une option réaliste consiste à phaser ce grand projet avec la réalisation du barreau allant de l'échangeur Florian au boulevard Paul Claudel. En effet, les quartiers de Pont de Vivaux, Saint-Loup et Saint-Tronc qui supportent déjà une circulation intense, sont ou seront le théâtre de la mise en chantier des importantes opérations immobilières mixtes (logements / activités) du PAE Saint-Loup et d'Immochan Saint-Loup. La logique est de réaliser ce barreau en priorité. Cependant, c'est le tronçon le plus technique du BUS et donc le plus coûteux à réaliser soit 150 millions d'euros estimés pour environ 2 km.

Si le financement se met en place, le scénario s'établirait de la façon suivante : concertation publique 2013 / 2014, travaux 2014.

REVISION DU POS : LE PLU

La Commission d'Enquête du PLU va remettre son rapport le 14 Février 2013. Ce rapport sera vraisemblablement émaillé de réserves et de remarques. A l'issue de la concertation, les Collectivités VDM et MPM devront réaliser nécessairement des modifications sur les documents du PLU.

Le PLU modifié doit être achevé vers la mi-Avril. Il sera voté tout d'abord en Conseil d'Arrondissements et Municipal du mois de Juin 2013 puis en Conseil Communautaire de MPM.

Cette procédure doit être achevée impérativement au 1er Juillet 2013.

Le PLU sera alors transmis à la Préfecture pour devenir opposable aux tiers fin Août 2013.

Le prochain PLU sera communautaire.

Interventions du Public, Questions aux élus et réponses.

Mme COLONNA, habitante de la Panouse, sinistrée de l'incendie de 2009, prend la parole. Elle nous fait part, avec une forte émotion, de son désarroi quant à l'affaire qui concerne les problèmes d'assurance suite à l'incendie qui a détruit sa maison. Cela fait 4 ans que les procès sont en cours et Mme Colonna n'a toujours pas été remboursée. Elle demande de l'aide.

M. Guy Teissier lui exprime sa gratitude et lui promet de l'aider au mieux dans cette démarche fastidieuse et compliquée, notamment en lui proposant d'écrire lui-même au nom de la Mairie un courrier qui lui semble-t-il pourra « avoir plus de poids ». Il propose de rencontrer Mme Colonna le plus vite possible afin de lui apporter toute l'aide dont elle a besoin.

M. TOMMASINI, Délégué au Transport prend la parole et revient sur le problème d'horaires du bus desservant la Panouse et le Collège Sylvain Menu. Il nous explique que suite aux différents courriers reçus, il est intervenu auprès de la RTM et que rapidement les horaires ont été décalés de 4mn. Cela n'est pas suffisant et donc 4mn supplémentaires ont été demandées. Il explique à l'assistance que cette volonté de « décalage d'horaires » demande à la RTM, une réorganisation et que cela ne peut donc pas être réalisé de façon immédiate. Il ne manquera pas de nous informer de la suite.

Mme FOURNERON, Déléguée à La Propreté prend la parole. Concernant le ramassage des ordures dans le quartier de La Panouse, suite aux différents courriers reçus, aux doléances de plusieurs personnes habitants différents endroits de la Panouse, il semble évident que la nouvelle organisation du ramassage n'est pas au point. Mme Fourneron explique qu'il s'agissait d'une expérimentation et que cela a engendré des problèmes divers auxquels il faut trouver des solutions. Le quartier est atypique, rues étroites, les voitures sont souvent mal garées par faute de place... Mme Fourneron nous confirme que pour l'instant le ramassage des ordures se fera comme précédemment jusqu'à que des solutions soient trouvées. Ce qui ne remet pas en question le ramassage de nuit pour le reste de l'arrondissement. M. Guy Teyssier intervient pour indiquer qu'en plus de toutes ces caractéristiques, se rajoute le problème des cantonniers à Marseille. Mme Fourneron conclue en nous rappelant qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les problèmes au CIQ qui transmettra et qu'ainsi le service concerné sera plus efficace à résoudre les problèmes existants.

M. GUELLE représentant Mme CORDIER, la Présidente de la Confédération des CIQ, prend la parole sur le sujet du ramassage des ordures ménagères. La collecte de nuit n'est pour l'instant pas efficace sur l'arrondissement et ne permet pas non plus une meilleure répartition des cantonniers la journée. Une réunion sur le sujet sera prochainement organisée, la collecte de nuit n'est pas remise en question, elle doit juste être plus efficace.

Concernant la nomination des membres du CA au PNC, la Confédération avait acté que seuls Mme CORDIER et M. YZOMBARD pouvaient se porter candidats pour administrer le Parc. Ainsi, ni M. CHAPUS, ni M. GUELLE ne se sont présentés en respectant ces règles, que d'autres ont bafouées et qui pénalisent la représentativité du 9ème arrondissement au profit du 10ème qui ne représente que 3 % de périmètre du PNC !

Mme COSTE (commandant, commissariat 9ème, Police Nationale) prend la parole. Elle remercie tout d'abord la Présidente du CIQ, Mme SIMON pour les invitations aux AG chaque année. Elle indique ensuite que les réunions sécurité mensuelles facilitent le travail de la Police puisqu'elles permettent d'avoir des approches plus fines et d'apporter des réponses adaptées aux problèmes rencontrés dans La Panouse. Depuis 2 ans, nous avons de bons retours ; les Panousiens ont une bonne réactivité et c'est une aide précieuse pour les services de la Police. Mme COSTE explique qu'il faut rester vigilants, remonter les informations le plus vite possible et avoir une attitude de veille entre voisins. Il faut faire attention malheureusement à la recrudescence des petits délinquants dans notre quartier et donc être attentifs aux comportements dits « suspects ». Dès qu'il y a délinquance, il faut appeler la police, laisser tout en l'état. En effet, les services spécialisés (police scientifique) qui interviendront si nécessaire seront plus à même de trouver des indices pour faire avancer l'enquête. Mme COSTE nous indique que depuis le 04/02, il est possible d'effectuer des dépôts de plainte par internet. Cela est en place et fonctionne bien, nous pouvons l'utiliser sans problème. Il s'agit de « pré-plainte » contre X.

Un habitant de la Panouse prend la parole et s'adresse plus particulièrement au commandant Coste.

Dernièrement, nous avons eu à nous plaindre de la présence d'un élevage d'animaux clandestins dans la Panouse.

Nous avons eu beaucoup de difficultés à être entendus par vos services, si bien que nous avons été dans l'obligation après maintes tentatives auprès du commissariat du 9ème, de nous adresser à la gendarmerie du 8ème ! Vous ne vous êtes même pas déplacés !

Un autre habitant de la Panouse, rajoute qu'il a eu avec des voisins la même problématique, concernant le signalement d'une tentative de cambriolage. Nous sommes mécontents de ces dysfonctionnements dans vos services et nous tenions à vous en informer car cela reste inadmissible.

Réponse de Mme COSTE : je regrette profondément que tant de malentendus aient apporté ces confusions et dysfonctionnements dans la transmission d'informations. Il peut arriver que le personnel ne soit pas aussi réceptif et réactif qu'il le faudrait et j'en suis désolée. Cependant, dans cette affaire d'élevage de chiens, je tiens à confirmer que contrairement à ce qu'il a été dit, nos services se sont bel et bien déplacés puisque je suis venue personnellement; Je vous promets de faire en sorte que de tels malentendus ou dysfonctionnement ne se reproduisent plus et je vous propose de nous rencontrer si vous le souhaitez pour en discuter ensemble. Je vous rappelle, que nous entendons et recevons toutes

les plaintes et tous les appels et qu'il ne faut pas hésiter à nous faire remonter toutes les informations. Ce n'est qu'ensemble que nous apporterons des solutions efficaces et adaptées.

Un autre habitant intervient et signale qu'ayant été victime d'un braquage à la Cayolle, il a été reçu par le commissariat, qui a retrouvé son scooter et qu'il est très satisfait de la façon dont les événements se sont déroulés.

Un habitant de La Panouse questionne les élus : Qui faut-il avertir concernant la présence de nids de chenilles processionnaires ?

Réponse : il faut se rapprocher du Parc des Calanques via le CIQ qui transmettra et voir peut être avec l'ONF.

Plusieurs personnes interviennent concernant l'interdiction de brûlage dans la Panouse. Cette interdiction engendre pour beaucoup des difficultés de stockage, d'évacuation.....

Réponse : c'est la loi et nous devons la respecter. Les résidents doivent apporter les déchets végétaux aux centres de tri prévus à cet effet. Il s'agit des centres de Caillols et de la Cayolle. M. Royer Perreaut propose d'installer une benne pour récupérer les déchets végétaux.

La présidente lève la séance en remerciant les anciens administrateurs et les nouveaux membres du CA, les élus et personnalités présents, les habitants, et propose de poursuivre les échanges autour d'un apéritif convivial.

